

Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 09 / 15 septembre 2010 /

Aide à l'enrichissement par moûts concentrés (MC) et moûts concentrés rectifiés (MCR)

Modalités pour la campagne 2010/11

• Les règlements communautaires établissant l'OCM viti-vinicole donnent la possibilité de soutenir les producteurs de vin qui utilisent le moût de raisin concentré ou le moût de raisin concentré rectifié pour accroître le titre alcoométrique des produits viticoles.

L'aide à l'enrichissement encourage l'emploi des produits de la vigne (MC et MCR) dans le but de supprimer la discrimination, notamment économique, qui découle de la diversité des pratiques œnologiques visant à augmenter le titre alcoométrique des vins. Cette aide, financée à 100 % par le budget communautaire, est destinée aux producteurs de vin.

Le montant de l'aide dépend de la nature du produit enrichissant utilisé (MC ou MCR), du pourcentage d'alcool et du volume du produit enrichissant utilisé.

Les modalités d'obtention de l'aide pour la campagne 2010/11 sont maintenant connues. Un formulaire de demande d'aide et une note explicative de FranceAgriMer sont à la disposition des producteurs.

Pour tous renseignements :

> unité OCM viti-vinicole « Aides marché » à Libourne (tél. : 05 57 55 20 00) ;

> services territoriaux de FranceAgriMer.

Retrouvez les documents sur le site de FranceAgriMer :

www.franceagrimer.fr/Projet-02/03appui_aux_filiere/index32_6.htm

AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Fermeture définitive de la mesure « investissements » de l'OCM viticole

LA TENUE EXCEPTIONNELLE D'UN CONSEIL SPÉCIALISÉ DE LA FILIÈRE VITICOLE A PERMIS DE CLARIFIER LES MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES VITICULTEURS ET DES ENTREPRISES.

Le succès de la mesure investissement, plus important que prévu, a conduit à la suspension du dépôt des dossiers depuis le 31 mars 2010 et à la mise en place d'une « garantie de bonne fin », pour permettre de donner la priorité aux dossiers s'engageant à aller au bout de leur projet.

Un Conseil spécialisé exceptionnel de FranceAgriMer pour la filière viticole s'est réuni le 8 septembre 2010. Un bilan de la mise en place de cette garantie de bonne fin a pu être présenté. Il fait apparaître qu'une partie non négligeable des dossiers n'a pas présentée cette garantie ou n'a pas été complétée dans les délais impartis. De nombreux dossiers ont également été revus à la baisse, le budget étant ajusté à la réalité des financements envisageables avec les banques.

Au vu de l'analyse des dossiers et des crédits disponibles, le Conseil a donc décidé :

- > un redéploiement de crédits permettant d'abonder la ligne investissement de 89 M€ pour 5 ans ;
- > le rejet définitif des dossiers investissements incomplets et de ceux qui n'ont pas apporté de garantie de bonne fin dans les délais prévus ;
- > la fermeture définitive du dispositif « investissement » du programme français de l'OCM ;
- > la prise en compte au taux de 40 % des dossiers « investissement » déposés jusqu'au 28 février 2010 inclus et des dossiers des jeunes agriculteurs, quelle que soit la date de leur dépôt ;
- > la prise en compte au taux de 30 % des dossiers investissements (hors jeunes agriculteurs) déposés du 1^{er} mars au 31 mars 2010. Pour ces dossiers dont le taux est modifié, les bénéficiaires disposeront d'un délai pour réviser leur demande ou l'annuler. Le cas échéant, la révision ou l'annulation se fera sans application de pénalités.

Les dossiers ayant déjà obtenu une notification d'aide ne sont pas concernés par ces dispositions. Pour les autres demandes, le dispositif prévoit que seuls seront éligibles les dossiers complets, présentant une garantie de bonne fin et ayant reçu un avis favorable en commission. Les décisions du Conseil doivent maintenant être traduites dans une décision du directeur général de FranceAgriMer, qui déclinera les conditions pratiques de sa mise en œuvre.

Prévisions de récolte

47,26 millions d'hectolitres au 1^{er} septembre 2010.

• Selon les prévisions établies au 1^{er} septembre par FranceAgriMer, la récolte 2010 s'élèverait à 47,26 millions d'hectolitres. Un résultat légèrement supérieur à 2009, mais toujours inférieur à la récolte moyenne des années antérieures. Les prévisions de début septembre anticipent un niveau de récolte de 47,26 Mhl dont 22,47 Mhl en AOP, 16,95 Mhl en autres vins (dont IGP et vins sans IG) et 7,84 Mhl en vins aptes à la production de Cognac et d'Armagnac.

L'hiver a été humide et froid dans l'ensemble des vignobles, à l'exception des régions méditerranéennes. Les températures basses et la forte pluviosité se sont prolongées jusqu'au début de l'été. Malgré l'amélioration estivale, le retard de maturité, début septembre, reste, selon les vignobles, de une à deux semaines par rapport à 2009, ce qui devrait faire de 2010 une année légèrement tardive, avec des phénomènes d'hétérogénéité de maturation entre parcelles, voire au sein de celles-ci. Dans certains vignobles, du fait des pluies d'août, l'état sanitaire de la vendange continue de nécessiter une certaine vigilance, des foyers de pourriture grise ayant été décelés. Ces problèmes restent cependant limités et l'état sanitaire du vignoble est globalement bon. La qualité du millésime s'annonce satisfaisante, avec un bon niveau d'acidité, favorisant le potentiel de garde des vins.

AGENDA

- > 23 septembre : conférence de presse du prix de l'œnotourisme
- > 28 septembre : groupe de travail permanent du Conseil « promotion des vins »
- > 30 septembre : Comité Euro-méditerranéen
- > 6 octobre : Conseil d'administration de FranceAgriMer

PRIX NATIONAL DE L'ŒNOTOURISME

Une seconde édition avec beaucoup de nouveautés

LE PRIX NATIONAL DE L'ŒNOTOURISME 2010/11 DÉMARRE EN SEPTEMBRE AVEC DAVANTAGE DE CATÉGORIES, POUR MIEUX RÉPONDRE AUX DEMANDES DES PROFESSIONNELS ET À LA RÉALITÉ DU TERRAIN.

Le grand public souhaite de plus en plus associer la découverte d'un produit et d'un savoir-faire vinicole à un tourisme régional et gourmand. Aussi, tous les acteurs du monde du vin, du tourisme et du patrimoine viti-vinicoles se mobilisent pour mieux organiser l'accueil d'un public toujours plus large.

Pour créer une dynamique dans ce secteur en pleine expansion, le prix encourage et soutient les opérations les plus originales et les plus efficaces. Les acteurs de l'œnotourisme peuvent désormais concourir dans six catégories :

- > mise en valeur d'une cave ou d'un site viticole,
- > restauration dans le vignoble,
- > hébergement dans le vignoble,
- > organisation d'un événement dans le vignoble,
- > opérations de promotion de l'œnotourisme : communication, publicité, salon...
- > vente de produits œnotouristiques par des agences de voyage, offices de tourisme, professionnels du vin, etc.

Lancement officiel du prix le 23 septembre

L'objectif de ce prix, décerné par le Conseil supérieur de l'œnotourisme (CSO) et financé par FranceAgriMer, est de favoriser l'interactivité entre les professionnels du vin et ceux du tourisme. Il doit également répondre à la demande des consommateurs, toujours plus grande, d'un tourisme « de terroir ».

En parallèle à ce prix, la première édition d'un label national de l'œnotourisme est en cours.

Ces deux initiatives visent à mieux faire connaître toutes les activités à caractère touristique et ludique organisées autour de la vigne et du vin. Elles offrent des gages de sérieux et de professionnalisme et s'inscrivent ainsi dans une démarche pédagogique menée en direction des consommateurs français et étrangers, connaisseurs ou non.

La nouvelle version du site internet vient d'ouvrir. Tous les participants peuvent la consulter, de même que le grand public. Elle offre plus d'interactivité et une ouverture vers les réseaux sociaux.

www.prix-oenotourisme.com

Contact :

any.castaigns@franceagrimer.fr

tél. : 06 66 10 38 35



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Viticultures est une publication de la direction Animation des filières de FranceAgriMer. Responsable de publication : **Éric Rosaz**. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. Clause de non-responsabilité : la délégation « Vins » s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr